

CERTIFIÉ CONFORME

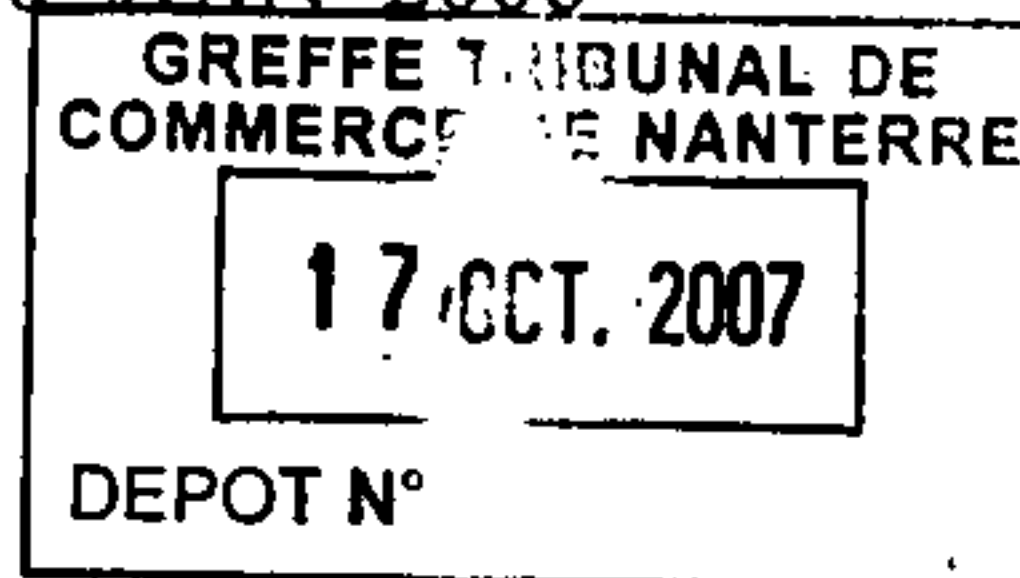
JULES BECHET ENTREPRISES
Société par Action Simplifiée au Capital de 800 000,00 Euros
Siège social : 33 Avenue Claude Debussy - 92110 - CLICHY
388 236 820 RCS NANTERRE

RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2006

30829



PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du directoire et le rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2005 ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du directoire quitus de leur gestion pour l'exercice 2005.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 227-10 du code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le directoire à l'effet de passer ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 23 263,24 € et les fonds propres de la société étant suffisants pour faire face aux exigences de l'exploitation et des futurs investissements, l'assemblée décide de prélever 500 000 € sur le résultat de l'exercice et sur le report à nouveau afin de permettre le paiement d'un dividende de 12,50 € par action. Ce dividende devant être mis en paiement entre le 1^{er} et le 30 septembre 2006.

En conséquence, le compte report à nouveau est ramené de 7 219 344,25 € à 6 742 607,49 €.

Pour se conformer aux prescriptions de l'article 243 du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge 6 479 € d'amortissements de véhicules de société non déductibles fiscalement, au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat des trois membres du directoire directeurs généraux étant arrivé à échéance, nous vous proposons de nommer à nouveau, Monsieur Hugues BECHET, demeurant 117 rue Moslard, 92700 COLOMBES, Monsieur Jérôme BECHET, demeurant 9 bis rue de l'Aigle, 92250 LA GARENNE COLOMBES et Monsieur Luc BECHET, demeurant 8 place de la République, 92300 LEVALLOIS PERRET comme membres du directoire avec fonction de directeurs généraux.

Messieurs Hugues BECHET, Jérôme BECHET et Luc BECHET, consultés, déclarent accepter le renouvellement de leur mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat de nos commissaires aux comptes étant arrivé à échéance, nous vous proposons de nommer le cabinet FROMANTIN VIVIAN & ASSOCIES, 122 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE et le cabinet CAC, 98 rue Gabriel Péri, 93201 SAINT-DENIS CEDEX, commissaires aux comptes titulaires, et Monsieur Henri BAUMGARTNER, 39 avenue de la Bourdonnais, 75017 PARIS et Monsieur Patrick RENAULT, 98 rue Gabriel Péri, 93201 SAINT-DENIS CEDEX, commissaires aux comptes suppléants.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour accomplir ou faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Le président